

**Direction de l'Immobilier, des
Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées**
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 6 janvier 2026 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Guillaume MATHELIER, Marie-Jeanne MILLERET, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	3
1 - MARCHÉ D'ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES - LOTS 01,02,04 (N°2024043).....	3
A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	6
2 - CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION ET A LA PREPARATION DE STAGIAIRES D'UNE CERTIFICATION DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR.....	6
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	6

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 - MARCHÉ D'ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES - LOTS 01,02,04 (N°2024043)

Rapporteur : Yves CHEMINAL / technicien(ne) : Gaëtan LE MOUILLOUR ; Eric HENRIOT ; Léopold VANDENBROUCKE

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une consultation engagée en appel d'offres ouvert le 9 octobre 2025 pour le compte d'Annemasse - Les Voirons Agglomération, un avis de marché a fait l'objet d'une publication au JOUE, au BOAMP et sur le profil d'acheteur en vue de la passation de l'accord-cadre de fourniture de produits chimiques. La consultation est allotie comme suit :

Lots	Désignation
1	Chlorure ferrique
2	Agents floculants
3	Hypochlorite de sodium
4	Chlore gazeux

Le lot n°03 – Hypochlorite de sodium est passé selon une procédure distincte de la présente consultation.

Les trois lots font l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un montant maximum par période, fixé à :

- 312 000,00 € HT par période pour le lot n°1
- 73 200,00 € HT par période pour le lot n°2
- 22 000,00 € HT par période pour le lot n°4

La durée initiale de chacun des lots est fixée à 12 mois, reconductible trois fois de manière tacite pour une durée respective de 12 mois, soit 48 mois maximum.

La date limite de remise des offres a été fixée au Lundi 10 novembre 2025 à 12h00.

A cette date, 8 offres sont parvenues dans les délais, soit :

- A) 4 offres pour le lot n°1
- B) 3 offres pour le lot n°2
- C) 1 offre pour le lot n°4

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

L'analyse de celles-ci a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le Règlement de la Consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis et pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 01,02 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
<i>1.1 - Qualité des fournitures (fiches de sécurité, fiches techniques, pureté)</i>	60.0 %

1.2 – Organisation, moyens humains et matériels, sécurité, assistance technique mise en œuvre pour la bonne exécution du marché	40.0 %
2-Prix des prestations	50.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Pour le lot 04 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	30.0 %
1.1 - Qualité des fournitures (fiches de sécurité, fiches techniques, pureté)	60.0 %
1.2 – Organisation, moyens humains et matériels, sécurité, assistance technique mise en œuvre pour la bonne exécution du marché	40.0 %
2-Prix des prestations	60.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 16 décembre 2025. Celle-ci a :

- approuvé les propositions de notation et de classement telles que présentées au rapport d'analyse des offres ;
- attribué les accords-cadres aux soumissionnaires suivants :

Pour le lot n°01 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
KEMIRA	304 800,00 €

Soit 1 219 200,00 € TTC pour 4 ans

Pour le lot n°02 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
SNF	70 195,20 €

Soit 280 780,80 € TTC pour 4 ans

Pour le lot n°04 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
GAZECHIM	74 666,42 €

Soit 298 665,68 € TTC pour 4 ans

Christian DUPESSEY mentionne avoir été interpellé par plusieurs usagers s'agissant du goût de l'eau sur le territoire de l'agglomération (Romagny,) et se questionne à ce sujet.

Eric HENRIOT indique que cela peut arriver, particulièrement lors des épisodes pluvieux, et que ce goût est lié à une molécule (dosage,). Il affirme qu'il n'y a pas de risques pour les usagers.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres d'acquisition de produits chimiques (lots 01,02 et 04) sur la base des montants et dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

2 - CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION ET A LA PREPARATION DE STAGIAIRES D'UNE CERTIFICATION DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Rapporteur : Antoine BLOUIN / technicien(ne) : Léopold VANDENBROUCKE

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

La Maison Familiale Rurale des Métiers de la Montagne (CFMM) assure, entre autres formations, celle des futurs professionnels de l'encadrement de la natation via la préparation au diplôme du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN). Ce diplôme confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur. Annemasse Agglo et le Centre Aquatique Château Bleu, comme bon nombre de personnes publiques, peine à réaliser le recrutement de personnel titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur.

Les deux entités se sont donc rapprochées afin de faciliter d'une part, la formation des stagiaires de la formation BPJEPS AAN, et d'autre part, le recrutement d'agents qualifiés pour le Centre Aquatique.

Une convention a donc été proposée par le CFMM afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention relative à la formation et à la préparation de stagiaires d'une certification de Maître-Nageur Sauveteur,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h27.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

